

COVID-19, PASS SANITAIRE, OBLIGATION VACCINALE ET MUSICOTHÉRAPIE

Cher(ère)s musicothérapeutes,

Alors que la progression de la vaccination en France se ralentit et que les différents variants menacent l'accalmie de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration de la Fédération Française de Musicothérapie vous informe : Les différents ordres des métiers de la santé rappellent à plusieurs reprises depuis plusieurs mois que la vaccination des soignants contre la Covid-19 est une exigence éthique et un devoir professionnel fondamental. Ils rappellent que cette exigence s'impose à l'ensemble des professionnels de la santé (professions réglementées mais aussi aide-ménagères, auxiliaires de vie, agents de service hospitalier...).

Dans ce contexte et dans la dynamique de travail de réglementation de la profession de musicothérapeute comme profession de la santé, nous nous inscrivons pleinement dans cette logique.

De plus, l'article de loi du 5 août 2021 (cf. article 12 de la loi n°2021- 1 040 du 5 août 2021 : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KV88RcN_J88ijRLW9EJlqJ96Wakxk7JLkoUd3uP63A4=) précise que les professionnels doivent être vaccinés. Ainsi, les musicothérapeutes salariés ET libéraux sont concernés et doivent pouvoir justifier d'un schéma vaccinal complet afin de pouvoir poursuivre l'exercice de la pratique clinique.

Nous nous permettons également de souligner que le code de déontologie propre à notre profession de musicothérapeute précise que notre rôle « est de protéger les patients contre des préjudices résultant d'un comportement contraire à l'éthique et d'assurer qu'en toutes circonstances, leur sécurité sera toujours prioritaire. » (article 2).

Nous en profitons pour préciser qu'un schéma vaccinal ne justifie pas la levée des gestes barrières. Nous tenons à votre disposition les guides Covid rédigés en 2020. Nous vous remercions également de votre soutien et de votre présence dans cette période qui vient chahuter notre éthique et questionner notre déontologie.

Nous sommes à votre écoute.

Pour le Conseil d'Administration de la FFM
Émilie Tromeur-Navaresi, Présidente et Aurore Hatchi, Vice-présidente

